



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Rectorat de l'académie de Créteil

Créteil, le 23 mars 2022

Délégation académique à l'éducation  
artistique et à l'action culturelle

Le délégué académique à l'éducation  
artistique et à l'action culturelle

DAAC

Affaire suivie par :  
Jean-Jacques Paysant  
Tél : 01 57 02 66 61  
Mél : [ce.daac@ac-creteil.fr](mailto:ce.daac@ac-creteil.fr)

À

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements  
publics et privés

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

**Objet : Mise en œuvre du recensement des actions et projets culturels dans l'application ADAGE  
jusqu'au 15 mai 2022**

**Réf : notes de la direction générale de l'enseignement scolaire du 28 juin 2019 et du 12 janvier 2021.**

L'application ADAGE (Application Dédiee A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle) est opérationnelle depuis un an à l'échelle nationale.

Dédiée au suivi du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève dans la perspective de la mise en œuvre du « 100 % EAC », ADAGE est aussi un outil de pilotage qui permet d'identifier les ressources et les besoins des EPLE.

La campagne de recensement des actions, dispositifs et programmes d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre dans chaque établissement est ouverte jusqu'au 15 mai prochain.

La partie recensement permet de renseigner les principaux axes du volet culturel ainsi que tous les dispositifs : enseignements artistiques ; projets d'éducation artistique et culturelle ; actions et évènements culturels.

Les chefs d'établissements peuvent donner des droits aux enseignants concernés afin qu'ils puissent renseigner les actions qu'ils organisent avec les élèves.

Tous les éléments d'aide à la saisie sont consultables dans l'application : Application Adage : portail Arena rubriques Scolarité, puis Adage.

Le service de la Daac est à votre service en cas de besoin ([ce.daac@ac-creteil.fr](mailto:ce.daac@ac-creteil.fr)).

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements, l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Jacques Paysant